

CR Réunion groupe Transition 06.12.2024

Personnes présentes : Laurent, Frédéric, Nathalie, Laurence, Mathilde, Gael, Pascale
Pascal excusé

A partir du bilan carbone 2023 discuté lors de la dernière réunion, importance de discuter collectivement des mesures à mettre en œuvre pour atteindre objectif d'une réduction de 50% de CO2 à horizon 2030.

Rappel de la Situation actuelle : évaluée à 28 tonnes de CO2 en 2023 pour le TAGC. Si nous réduisons de 10 % par an jusqu'en 2030, la réduction serait d'environ 45 % donc viser plutôt 15%.

Le groupe de travail dédié à la réflexion sur les mesures à mettre en place pour réduire en priorité les missions partage son travail (Laurent, Nathalie, Charlyne, Megan). Il convient de mettre en place des mesures qui permettront une réduction progressive pour atteindre l'objectif fixé en assemblée générale par la charte.

Réductions liées aux déplacements : à ODJ constituer un Groupe de travail pour avancer et préciser un arbre de décision sur les mesures les plus évidentes de réduction en amont du choix de transport et de discuter collectivement des mesures à prendre, pour proposer un document opérationnel à remplir lors de chaque décision de mission, le soumettre à la direction TAGC, afin qu'il soit discuté en Codir.

- Mise en place d'un arbre de décision dont la consultation sera obligatoire avant chaque mission (à faire en s'appuyant sur les arbres disponibles sur Labo1.5) Permettra de calculer le quota eCO2 de la mission en amont et d'envisager des solutions alternatives.

Propositions :

- Sensibiliser / Encourager l'utilisation du train pour les trajets < 6 heures ou moins, obligation ?
- Donner à chacun les outils de l'appréciation objective des mesures en sachant que pour une petite distance (<750 km) la réduction émission est de 10% lorsque l'avion est remplacé par le train, alors que pour les déplacements de 1500 km (Europe) cette mesure représenterait une réduction de 35% des émissions.
- Mettre en place des mesures d'accompagnement renforcées (nuit d'hôtel, surcout de la première classe, différence de montant entre train et avion) pour les trajets entre 750 et 1500km (prise en charge par le labo)
- Instauration quota individuel type "taxe carbone" de 500€/t eCO2 en cas de dépassement du quota individuel déterminé et fixé en accord avec les membres du labo.
- Pour les déplacement longue distance (>1500km) effectuées en avion, le temps passé sur place serait idéalement fixé à < 15 jours.

- Les agents non titulaires (CDD, ITA, doctorants, post-doctorats) seraient autorisés à effectuer une mission émettrice hors quota lors de leur séjour au laboratoire (révisable en fonction de la durée du contrat)
- Prévoir adaptabilité de ces mesures pour les EC qui sont contraints par les plannings d'enseignements

De la même façon constituer des groupes de travail pour organiser sur les autres postes d'émissions (Achats, Informatique, Infrastructure...)

- Informatique : Mathilde et Gael référents
- Achats labo : Fred référent

Prévoir une Communication des propositions avec l'ensemble du labo au cours de l'assemblée générale du TAGC

L'arbre de décision établi pour le TAGC pourrait être sauvegardé et intégré par un lien vers le simulateur de mission Labo1.5 et intranet TAGC après aval de la direction et AG.